

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Le gouvernement du Québec poursuit sa lutte contre le tabagisme

Joliette, 30 mai 2016 – La Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière désire rappeler à la population que depuis le 26 mai 2016, de nouvelles mesures de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme sont entrées en application. Ces mesures visent essentiellement à intensifier la lutte contre le tabagisme, dans le but de préserver la santé des personnes qui subissent les effets de la fumée secondaire, en particulier les jeunes.

Ainsi, depuis le 26 mai dernier, il est interdit de fumer et de pototer, entre autres dans ces lieux :

- dans les véhicules automobiles en présence de personnes de moins de 16 ans;
- dans les aires extérieures de jeux pour enfants (ainsi qu'à moins de 9 mètres de celles-ci);
- sur les terrains sportifs;
- en tout temps, sur les terrains des CPE et des garderies, ainsi que sur les terrains des lieux d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, des centres de formation professionnelle et des centres de formation générale pour adultes;
- dans les aires communes des immeubles d'habitation comportant de deux à cinq logements;
- sur les terrasses commerciales (ex. : restaurants et bars).

Le MSSS invite toute personne ou tout commerçant qui s'inquiète ou se questionne quant à l'application de la nouvelle loi à communiquer, sans frais, au 1 877 416-8222, ou par courriel, à l'adresse loi-tabac@msss.gouv.qc.ca.

Le tabagisme dans Lanaudière : les dernières données

En 2013-2014 :

- On compte 24 % de fumeurs, ce qui se compare statistiquement au reste du Québec (20,5 %).
- Les femmes de 18 ans et plus sont proportionnellement plus nombreuses à fumer que leurs homologues du reste du Québec (25 % vs 19 %).

Si votre consommation de tabac vous préoccupe, communiquez avec le conseiller du centre d'abandon du tabagisme de votre CLSC. Ensemble, vous trouverez des solutions à ce qui vous préoccupe!

- Les Lanaudois sont proportionnellement plus nombreux à être exposés à la fumée secondaire à la maison chaque jour ou presque chaque jour, comparativement au reste des Québécois (19 % vs 12 %).

« Le tabagisme demeure une préoccupation majeure pour la région », tient à souligner D^{re} Muriel Lafarge, directrice de santé publique de Lanaudière. « Nous encourageons les personnes à cesser de fumer, sinon à ne pas fumer en présence d'enfants. Les nouvelles dispositions de la Loi, en plus des services de prévention et de cessation du tabagisme offerts dans la région, les appuient en ce sens et permettent d'éviter que des adolescents commencent à fumer. »

Près des enfants, on ne fume pas



Dans le cadre de l'entrée en vigueur de ces nouvelles mesures, une campagne d'information mettant l'accent sur les méfaits de l'exposition des enfants à la fumée secondaire dans les voitures et dans les aires de jeux a été lancée. Pour y avoir accès, consultez le <http://www.famillesansfumee.ca/outils>

-30-

Source : Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière
Renseignements : Pascale Lamy
 Adjointe au PDG – relations médias par intérim
 Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière
 Téléphone : 450 759-5333, poste 2685
pascale.lamy@ssss.gouv.qc.ca